

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE GIRAUT DE BORNEIL

PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Année scolaire : 2024/2025

Numéro de séance : 1

Date de la transmission de la convocation aux membres : 13 septembre 2024

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) : non

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président du conseil d'administration : M. NORMAND Laurent

Secrétaire de séance : M. LACAUD Carl

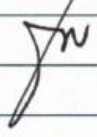

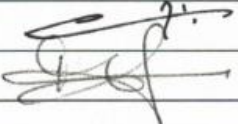

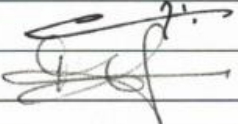




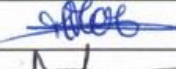
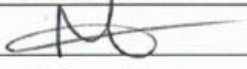

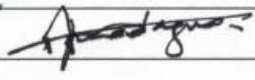
Quorum : 13

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 12

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024
- 2- Rentrée scolaire 2024
- 3- Délégations de signatures
- 4- Contrats et conventions
- 5- DBM
- 6- Informations et questions diverses

	CIV	NOM Prénom	Représentant CA	Absent	Excusé	émargement
Représentants de l'institution	M.	NORMAND Laurent	Proviseur - Président			
	M.	LACAUD Carl	Principal Adjoint			
	M.	LE GOANVIC Didier	Adjoint Gestionnaire			
	Mme	REYJAL-POUCHARD Céline	Conseillère Principale d'éducation		X	
	Mme	SEDAN Annie	repr. SIVOS			
	Mme	DUCROCQ Corinne	repr. CD24		X	
	M.	BEDRINE Didier	repr. commune			
	M.	BUFFAT Marc	personnalité qualifiée			
Représentants des personnels A TOSS	M.	POUYADOU Frédéric	repr. Agents territoriaux		X	
	Mme	DUPUY-DELAGE Emilie	repr. Agents territoriaux			
	Mme	SALINIER Valérie	repr. Agents territoriaux suppl.			
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	Mme	FORNEL Bertille	repr. Pers. Enseignant			
	Mme	VIDAL Anne-Sophie	repr. Pers. Enseignant			
	Mme	RODRIGUEZ Virginie	repr. Pers. Enseignant		X	
	M.	SEYCHELLES-DELAGE Adam	repr. Pers. Enseignant			
	Mme	MERY Manon	repr. Pers. Enseignant			
	Mme	MOLINENGAULT Séverine	repr. Pers. Enseignant			
	M.	LACOTTE Lionel	repr. Pers. Enseignant suppl.			
	M.	PEZET Pierre	repr. Pers. Enseignant suppl.		X	
	Mme	THOMASSON Céline	repr. Pers. Enseignant suppl.			
Représentants des élèves	Mlle	ANDRÉ Léa	repr. Elèves		X	
	Mlle	BAUVIES Maïa	repr. Elèves			
	Mlle	ALLARD Emilie	repr. Elèves suppl.			
	Mlle	LARRIVEN Lola	repr. Elèves suppl.			
Représentants des parents d'élèves	Mme	GIRY Carine	repr. Parents d'élèves			
	Mme	FAURE Thérèse	repr. Parents d'élèves			
	M.	COWARD James	repr. Parents d'élèves			
	Mme	JUBLIN Déborah	repr. Parents d'élèves			
	Mme	GUADAGNA Alexandra	repr. Parents d'élèves			
	M.	RUIZ Jean-Marie	repr. Parents d'élèves			
	M.	BOURGOIS Thierry	repr. Parents d'élèves suppl.			
	Mme	FERNANDES Julie	repr. Parents d'élèves suppl.			
	Mme	PERRIER Christine	repr. Parents d'élèves suppl.			
	Mme	HELBICQ Nadège	repr. Parents d'élèves suppl.			
	Mme	WILDER Élise	repr. Parents d'élèves suppl.			
Total		membres Titulaires membres Suppléants				

Signatures :

Le président,
Laurent NORMAND



Le secrétaire de séance,
Carl LACAUD



Le conseil d'administration est ouvert à 18h19.

13 membres sont présents en début de séance. Le quorum est atteint et les délibérations peuvent se dérouler régulièrement.

Monsieur NORMAND, proviseur et président du conseil d'administration, accueille les membres du conseil.

Madame DUPUY-DELAGE, représentante élue des personnels techniques, administratifs et de santé, quitte la réunion, appelée à d'autres tâches.

1) **Désignation du secrétaire de séance** : M. LACAUD, principal adjoint, est volontaire.

VOTE : Nombre de votants : 12 POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

2) **Validation du compte rendu de la séance du 27 juin 2024**

Il n'y a pas de commentaire ni de demande de modification. Le procès-verbal est donc mis aux voix.

VOTE : Nombre de votants : 12 POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

3) **Rentrée scolaire 2024**

Résultats au DNB (session de juin 2024) : 92,2 % (88,2 % département, 89,7 % académie).

Mentions au DNB : 67,2 % (71 % département, 75,7 % académie).

Socle des compétences : 327,3 points (303,5 département, 309,9 académie).

L'orientation s'est globalement bien réalisée et résulte d'un travail annuel. Une vigilance sur la nécessité de faire un vœu académique en parallèle de l'apprentissage est pointée par M. NORMAND.

Effectifs :

322 élèves dont 4 redoublants, 48,8 % de filles et 51 % pour de garçons.

12 élèves internes, 304 demi-pensionnaires et 6 externes.

Trois classes par niveau :

- 6^e : 71 élèves
- 5^e : 87 élèves
- 4^e : 80 élèves
- 3^e : 84 élèves

Milieu social des élèves : moyen 38,5 %, défavorisé 25,8 %, très favorisé 14,3 % et favorisé 7,5 %.

4) **Délégations de signatures**

M. NORMAND soumet aux membres du conseil d'administration les délégations de signatures qu'il fait voter tous les ans.

Au chef d'établissement adjoint :

Je, soussigné Laurent NORMAND, proviseur de la cité scolaire Giraut de Borneil d'Excideuil, délègue ma signature en cas d'empêchement ou d'absence à M. Carl LACAUD, principal adjoint, pour les domaines suivants :

- signature des sanctions disciplinaires

- signature des conventions relatives aux stages des élèves

- signature des documents administratifs relatifs à la carrière des personnels (installation, contrats, avancement, congés, autorisation d'absence)
- signature des ordres de mission
- signature des documents relatifs aux parcours spécifiques des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Au secrétaire général :

Je, soussigné Laurent NORMAND, proviseur de la cité scolaire Giraut de Borneil d'Excideuil, délègue ma signature en cas d'empêchement ou d'absence à M. Didier LE GOANVIC, secrétaire général, pour les domaines suivants :

- signature des bons de commande en lieu et place de l'ordonnateur
- signature des mandats
- signature des ordres de recette
- signature des contrats et conventions relatives à l'organisation logistique de l'établissement
- signature des conventions relatives à l'organisation d'activités pédagogiques et éducatives au sein de l'établissement ou à l'extérieur de l'établissement.

VOTE : Nombre de votants : 12 POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

5) Contrats et conventions

M. LE GOANVIC, secrétaire général de l'établissement, prend la parole et soumet aux membres du conseil d'administration les conventions suivantes qui sont votées.

- Répartition des crédits globalisés 2024 (droit de reprographie 700 €).
Nombre de votants : 12 POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
- Autorisation de recrutement des personnels de droit public.
Pour l'année scolaire 2024/2025, trois AED sont concernés.
Nombre de votants : 12 POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
- Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la signature et la passation des marchés à incidence financière annuelle.
Nombre de votants : 12 POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
- Tarifs 2024/2025 en vigueur dans l'établissement en cas de perte ou de dégradation de matériels scolaires.
Nombre de votants : 12 POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
Madame FORNEL évoque du matériel qui a été dégradé involontairement par un élève. La responsabilité civile de la famille sera sollicitée par l'établissement.
Madame MOLINENGAULT évoque les manuels scolaires non rendus en fin d'année et les difficultés à se procurer des manuels dont les éditions datent.
- Contrat avec le comité départemental des secouristes français Croix blanche Haute-Vienne relatif au cross du collège qui aura lieu le vendredi 11/10/2024 (montant 150 €).
Nombre de votants : 12 POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
- Convention avec le conservatoire de musique à rayonnement départemental de Dordogne pour l'utilisation des locaux scolaires à titre gracieux pour l'année scolaire 2024/2025.
Nombre de votants : 12 POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
- Convention avec le service ludothèque (Thiviers) de la Communauté de communes Périgord-Limousin pour le prêt de jeux de société pour la somme de 30 euros pour l'année 2024/2025.
Nombre de votants : 12 POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

En vue de l'utilisation d'OPALE (logiciel de gestion) prévue en septembre 2025 pour le collège et septembre 2026 pour le lycée, M. LE GOANVIC soumet aux membres du conseil d'administration les éléments suivants.

- Seuils d'admission en non-valeur et remise gracieuse (montant inférieur à 50 €).
Nombre de votants : 12 POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
- Convention de reversement des frais scolaires du collège sur le lycée, support de la cité scolaire Giraut de Borneil.
Nombre de votants : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- Clé répartition entre services (dépenses de viabilisation ventilées sur chacun des services à hauteur des crédits ouverts au budget).
Nombre de votants : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6) DBM

M. LE GOANVIC présente aux membres du conseil d'administration une DBM soumise à vote qui assure :

- ventilation des 700 € des crédits globalisés 2024 du collège ;
- utilisation des reliquats de crédits globalisés ;
- correctif de certaines lignes budgétaires par virement entre les services.

VOTE : Nombre de votants : 12 POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

M. LE GOANVIC présente aux membres du conseil d'administration la DBM n°4 pour information :

- Création d'une ligne (matériel adapté) pour une subvention d'Etat de 496,50 €.

7) Informations et questions diverses

M. NORMAND rappelle la labellisation de l'internat en internat d'excellence et la communication a envisagé autour du fort projet éducatif articulé notamment autour de la webradio. Madame l'Inspectrice d'académie présente le matin même dans la cité scolaire pour la remise du carnet citoyen aux élèves l'a rappelé.

M. NORMAND évoque le dispositif ADAGE et le Pass Culture dont bénéficie le collège à hauteur de 8 000 € cette année dont 2094 € sont « dépensés » à ce jour.

Concernant l'utilisation du papier, 3 644,54 € ont été dépensés pour l'achat de papier A4 depuis le 01/09/2024. Une réflexion est à mener sur l'utilisation du papier dans la cité scolaire.

Deux évolutions relatives au régime des sorties des élèves (régimes jaune et rouge) sont présentées avec les explication de M. SEYCHELLES-DELAGE, assistant d'éducation.

modification du descriptif du régime jaune :

" Je suis présent dans l'établissement de 8h15 à 17h15 les lundis, mardis, jeudis, vendredis, et de 8h15 à la fin de mes cours inscrits dans mon emploi du temps les mercredis (forfait 4 jours). Je peux arriver plus tard le matin ou partir plus tôt le soir si mes responsables légaux (ou une personne autorisée par eux) se présentent à la vie scolaire pour signer une prise en charge."

De même, je propose une légère modification du régime rouge, afin d'harmoniser les deux :

" Je suis présent dans l'établissement de 8h15 à 17h15 les lundis, mardis, jeudis, vendredis, et de 8h15 à 13h15 les mercredis (forfait 5 jours). Je peux arriver plus tard le matin et partir plus tôt le soir si mes

responsables légaux (ou une personne autorisée par eux) se présentent à la vie scolaire pour signer une prise en charge.

Mme GUADAGNA évoque les sommes attribuées aux actions de l'internat. Monsieur LE GOANVIC invite les acteurs à le rencontrer pour faire un état des dépenses.

Les parents d'élèves ont sollicité la direction au sujet de la communication avec le collège. En réponse, M. NORMAND a diffusé la charte de la communication à l'ensemble des parents pour faciliter cette communication.

Un autre point avait été soulevé par les parents concernant les élèves à l'issue des activités de l'association sportive du mercredi après-midi. Une permanence téléphonique sera assurée par M. NORMAND de 16h à 17h30 le mercredi en appelant sur un numéro dédié à la vie scolaire : 07.84.74.51.38.

Les personnels enseignants d'EPS s'interrogent sur le renouvellement du matériel (panneaux de basket et câbles) et de la propreté du gymnase municipal. Madame VIDAL GERAUD souhaiterait obtenir un écrit de la part de la municipalité autorisant les professeurs d'EPS à utiliser les paniers de basket. M. BEDRINE répond en apportant les éléments suivants :

- la commune s'engageant financièrement dans d'autres domaines ne prévoit pas de frais pour le gymnase ;
- les panneaux de basket ont été changés ;
- le ménage est fait une fois par semaine ;
- il invite à envoyer un courriel à la mairie.

En l'absence d'autres interventions et l'ordre du jour étant épuisé, M. NORMAND lève la séance à 19h34.